



Une école

Un toit

Des papiers

GENDRON

## **20 novembre : Journée internationale des Droits de l'Enfant.**

**L**a France a ratifié en 1990, **la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.**  
Les mineurs étrangers sont des enfants, et non des flux migratoires.

**I**ls viennent de loin, isolés ou en famille,  
pour apprendre et travailler, certains ne trouvent que la rue,  
d'autres sont scolarisés et formés.  
A leur majorité, le préfet leur inflige souvent Obligation  
de Quitter le Territoire (OQTF) et interdiction de retour.  
Bannis ! L'Etat français en fait des sans-abri,  
des sans-papiers, que l'on montre du doigt.

**N**ous, citoyens, collectifs, associations,  
réclamons de toute urgence pour les jeunes étrangers,  
**l'école, la formation, un toit et des papiers !**

Madame, Monsieur,  
vous êtes garant.e des Droits de l'Enfant.

**I**l faut les respecter.



<https://reseau-resf.fr>